

ARRETE n°2018-72

fixant le calendrier électoral pour le renouvellement des collèges des représentants des personnels au Conseil d'administration (CA), à la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et à la Commission de la recherche (CR) du Conseil académique (CAC)

L'Administratrice provisoire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1, L. 713-1, L. 713-3, L. 719-1, L. 719-2, L. 952-1, L. 952-24, L. 953-7, L. 954-3 et D. 719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil dans leur version approuvée en séance du Conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 : Les opérations électorales en vue du renouvellement des collèges des représentants des personnels au Conseil d'administration et à la Commission de la formation et de la vie universitaire et la Commission de la recherche du Conseil académique se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le vendredi 8 juin 2018
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	mardi 12 juin 2018 à 12h00 (midi)
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	vendredi 22 juin 2018
Date limite d'enregistrement des procurations	mercredi 27 juin 2018 à 12h00 (midi)
SCRUTIN le jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 17h00 sans interruption	
Proclamation par affichage des résultats	Dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales

Article 2 : Le directeur général des services de l'UPEC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 18 mai 2018

L'Administratrice provisoire

Françoise MOULIN CIVIL

